

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	BUICK	Skylark (5 places) modèle 4XC69	CH 0330 45
Constructeur	BUICK MOTOR DIVISION of G. M. C. Flint (USA)		
Identification	"Skylark 4XC69" et "CH 0330 45" sur la plaquette du constructeur "4C69X.." devant le No du châssis		
Plaquette constr.	sous le capot, à droite, à l'intérieur de l'aile		
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise		
Ident. du moteur	" Y " à droite, sur face avant de la culasse (frappé par l'importateur)		
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA, Salzhaustrasse 21, 2501 Bienne		
Véhicule homologué	4C69YTK 109 954	Signes fixes dans code du type	4C69Y.. / 4XC69

Chassis			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	mécanique, avec assistance hydraulique		
Transmission	boîte automatique		
Nombre de vitesses	3	Entraînement	sur roues arrière
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV-disques/AR-exp. interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues, AV= soupape de dosage AR= limiteur		
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR		
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire		
Ralentisseur	-		
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin combinée		

Moteur	PONTIAC		Type	V8-301 2bb1(Y)
Marque	V		Construction	4
Carburant	B		Position	avant
Refrigidés.	eau		Nombre cylindr.	8
Alésage	101,60		Course	76,20
Cylindrée	4940		CV-impôt	25,16
Puissance en CV	135 SAE-net		à V/min	4000
Bruit	77		dB/A à V/min	4000
Silencieux	1 = 460 x 270 x 115 mm			
Mesure des gaz	ECE-15			*
Déparasitage	GCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D			

Carrosserie	limousine		
Nombre de portes	4	Indic. vit.	km/h
Ceintures sécurité	SAE-J-4c **)	Rétroviseur	intérieur + gauche
Cale	Attelage		
Antivol	verrouillage de la direction + de la boîte c.v.		
Nombre de places	5	av	2 centre ar 3
Dimensions	int.	ext.	
Longueur		5084	Empattements 2819
Largeur		1847	
Hauteur		1410	Vole av 1560 ar 1500
Porte à faux	lat.		Voles av - ar -
	av	937	
	ar	1328	Braquage g 12000 d 11900
Distance volant - vers l'avant du véhicule			

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	935	760	1695
Charge utile	100	250	350
Poids total	1035	1010	2045
Garantie fabr.			2152
Dimens. pneus	ER 78 - 14	ER 78 - 14	(Variantes +)
Ply / bar	R / 2,0	R / 2,2	voir
Charge	1160	1270	remarque(s)
pour V max	varie selon la marque, minimum 162 km/h		
Garantie poids remorquable avec frein			1587
Garantie poids remorquable sans frein			454
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur			162 km/h
Vitesse maximale testée			km/h

Equipement	§) HCR (E)		
Feux de route	HCR (E)		
Feux de croisement	SAE IP P2 (2) A 75 GUIDE 4X		
Feux de position	SAE A (2) IR (2) S (4) T AP 2 75 GUIDE 4X		
Feux rouges	SAE A (2) IR (2) S (4) T AP 2 75 GUIDE 4X		
Feux stop	SAE A (2) IR (2) S (4) T AP 2 75 GUIDE 4X		
Clignoteurs	av	voir f, position AV	ar voir feux rouges
Catadioptres	av	AV + AR	ar SAE A-6B DOT
Feux de gabarit	av	AR	ar
Feux complément			
Eclairage plaque	1/ au centre, sur couvercle du coffre		
Essuie-glace	2/ balais avec/sans lave-glace		
Avertisseurs	DELCO REMY A + F		
	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation			
Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	B U I C K		Skylark
Homologation			
N°	CH	0330 45	
Carrosserie	Limousine		
Places	total	5	avant 2
Poids à vide	1695	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	25,16
Poids total	2152	Cylindrée	4940

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve à gauche, sur montant de porte.
- ** Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE, art. 23, al. 3bis.
- *) Variante de pneus :

FR 78 - 14	AV	1160 (1,7)	AR	1270 (2,0)	V-max. varie selon la marque, minimum 162 km/h
E 78 - 14 4 PR		1180 (2,0)		1270 (2,2)	162 km/h
185 SR 14		1090 (2,1)		1130 (2,2)	180 km/h
195 SR 14		1100 (1,9)		1150 (2,0)	180 km/h
205/70 SR 14		1110 (2,0)		1160 (2,1)	180 km/h
215/70 SR 14		1080 (1,8)		1130 (1,9)	180 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de gabarit AV doivent être débranchés afin que les clignoteurs AV et AV latéraux puissent fonctionner simultanément;
- les ampoules orange des feux de position/clignoteurs AV sont remplacées par des blanches;
- les phares d'origine SEALED BEAM sont remplacés par des HCR H4 (E);
- les clignoteurs d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires SAE A-6B DOT;
- le tuyau d'échappement est mené droit vers l'arrière, jusqu'à l'extrémité de la carrosserie;
- feux AR à 3 compartiments, 3 feux rouges/stop/clignoteurs AR doivent être branchés de telle manière, que les 2 compartiments extérieurs contiennent les 3 feux et celui de l'intérieur seulement le feu rouge;
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule.

A noter dans le permis de circulation:
(102) - Charge utile de la galerie, max. 90 kg.

Lieu et date de l'homologation
Studen, 29.11.76

Homologation fédérale des types de véhicules